

ECHO de Marly

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES



Priorité à nos enfants !

ÉDITO

Marliennes, Marliens,

Disons-le clairement, c'est contraint et forcé (comme la majorité des communes de France) que notre ville doit mettre en place la réforme des rythmes scolaires imposée par le Gouvernement.

Dans un premier temps, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, et avec leur accord unanime, nous avons reporté la décision d'appliquer la semaine de 4,5 jours en septembre 2014. L'idée était, entre autre, d'avoir les retours d'expérience des villes qui avaient décidé d'appliquer cette réforme dès septembre 2013. Mais aussi, nous avons également l'espoir que l'Etat annule ou, pour le moins, amende son projet.

Par ailleurs, ne souhaitant ni politiser ce débat ni prendre des décisions hâtives, la municipalité que je conduis, a attendu la fin des élections municipales pour finaliser le dossier. Une position sage d'autant plus qu'à l'issue des élections locales, il était annoncé un remaniement ministériel et d'éventuelles modifications de la réforme. Fort de ces éléments, j'annonçais en conseil municipal le 15 avril, que notre ville, comme beaucoup d'autres, ne souhaitait pas, pour le bien de nos enfants, appliquer les nouveaux rythmes scolaires. C'est le 24 avril dernier que le nouveau ministre de l'Education nationale annonçait des mesures d'assouplissement de la réforme. Se faisant, il confirmait, aussi, l'intransigeance du Gouvernement en indiquant, qu'au-delà de ces mesurées, la réforme s'appliquerait partout dès septembre 2014 et que nos enfants devaient être d'office scolarisés 5 matinées par semaine ! C'est alors qu'un collectif de près d'une centaine de maires de Moselle (comme dans les autres départements) s'est constitué pour demander au Gouver-

nement de revenir sur sa décision. Appuyés par de nombreux enseignant(e)s et parents d'élèves, nous avons manifesté devant la préfecture de la Moselle le 17 mai. Faisant parti de la délégation reçue par Monsieur le Préfet et par le DASEN (Directeur Administratif des Services de l'Education Nationale), j'ai pu constater l'absence de dialogue avec les représentants de l'Etat dans ce domaine.

Le 27 mai dernier, le conseil municipal de Marly, en séance plénière quasi unanime, approuvait une motion demandant le maintien de la semaine de 4 jours (seul un conseiller municipal, membre du parti socialiste, votait contre la motion).

Le lendemain, nous recevions une note du Gouvernement nous indiquant que, faute de choix pour la rentrée scolaire d'ici le 6 juin, ce serait les services de l'Education Nationale qui détermineraient d'autorité les horaires scolaires dans notre ville !

C'est la raison pour laquelle nous avons provoqué des conseils d'écoles les 2 et 3 juin dans les différents

groupes scolaires de Marly afin d'adopter des horaires qui nous permettent d'organiser au mieux l'accueil en périscolaire. Quitte à appliquer une loi controversée il était préférable d'en maîtriser son application. Ainsi, les 6 conseils d'écoles ont, par vote, adopté la nouvelle organisation des rythmes scolaires qui vous est présentée dans ce document (quelques enseignants et la FCPE, défenseuse de la réforme ministérielle, ont voté contre). Ce n'est que le 24 juin que les services de l'éducation nationale nous ont signifiés leur accord.

Cette réforme imposée ne sera pas sans conséquence pour nos enfants comme pour l'organisation de la vie familiale. Il y a quelques années, François Mitterrand évoquait, pour un tout autre sujet, je cite : « *la force injuste de la loi* ». Dans ce dossier, je fais mienne cette citation.

THIERRY HORY

MAIRE DE MARLY
VICE-PRÉSIDENT DE METZ MÉTROPOLE

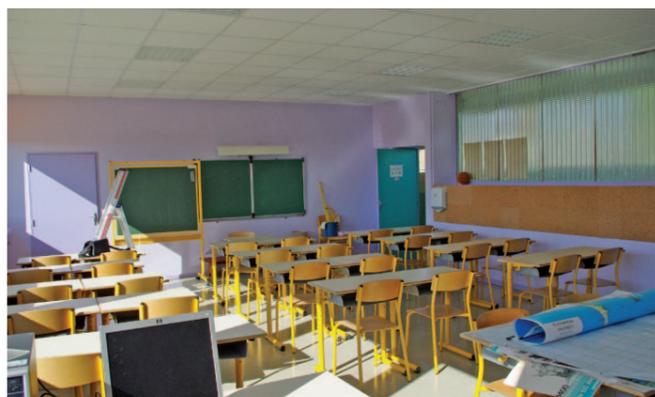
Horaires de l'année scolaire 2014/2015 dans les écoles primaires de Marly

	7h30	8h05	8h15	11h30	13h20	13h30	16h05	17h30	18h30
Lundi	Périscolaire	Arrivée des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne Cantine/périscolaire	Arrivée des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Périscolaire	Périscolaire	
Mardi	Périscolaire	Arrivée des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne Cantine/périscolaire	Arrivée des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Périscolaire	Périscolaire	
Mercredi	Périscolaire	Arrivée des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	11h30/18h30 comme actuellement. Les enfants inscrits au mercredi récréatif seront ramassés par navette dans les écoles maternelles Henrion et Freinet et à l'élémentaire Henrion. Ils prendront leur repas au centre La Louvière. ① FORMULE ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS ② FORMULE PERISCOLAIRE SANS REPAS : 11h30/12h30					
Judi	Périscolaire	Arrivée des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne Cantine/périscolaire	Arrivée des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Périscolaire	Périscolaire	
Vendredi	Périscolaire	Arrivée des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne Cantine/périscolaire	16h30		Périscolaire Activités par cycles par des animateurs et associations	Périscolaire	Périscolaire

Faire au mieux pour nos enfants en respectant la loi

Une semaine de 4,5 jours et 5 matinées imposées par le gouvernement

Suite au décret du 24 janvier 2013, la ville de Marly a demandé un report d'un an de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Réforme controversée,



problématique du financement et délai trop court pour trouver les solutions les plus adéquates ont motivé cette décision. Des groupes de travail se sont ainsi réunis pour engager une réflexion et une concertation des différents acteurs de la communauté éducative : parents, enseignants, associations et mairie. Un premier emploi du temps hebdomadaire a alors émergé mais il ne répondait pas pleinement aux besoins créés par cette réforme. Avec le nouveau gouvernement, l'espoir que celle-ci soit abandonnée s'est envolé. En avril dernier, Benoît Hamon, ministre de l'Éduca-

tion nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, annonce les ajustements des nouveaux rythmes scolaires compte tenu des difficultés rencontrées au niveau local. Le projet de décret prévoit la possibilité, pour le recteur, d'autoriser à titre expérimental des adaptations sur l'organisation de la semaine scolaire voire de l'année scolaire. La ville de Marly a saisi cette opportunité : c'est son devoir de respecter la loi et d'appliquer une réforme qu'elle n'approuve pas alors autant profiter de cette solution qui permet d'adapter les nouveaux rythmes scolaire à Marly.

Les cinq matinées de classe restent obligatoires dans toutes les communes, dans toutes les écoles, pour tous les élèves puisque les matinées correspondent aux pics de vigilance des enfants. Les apprentissages fondamentaux seront donc concentrés sur ces temps.

Le vendredi après-midi : un choix de la communauté éducative qui permet des activités de qualités

La ville de Marly a organisé des conseils d'écoles extraordinaires afin de voter pour choisir le planning à appliquer à la rentrée 2014. Les représentants des parents d'élèves (FCPE et AAPEM), l'ensemble des enseignants



de chaque école ainsi que des élus ont dû faire un choix entre le premier planning élaboré l'année dernière et celui établi suite à l'assouplissement proposé par le gouvernement. C'est ce dernier qui a été adopté à la majorité et validé par la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Le regroupement des activités périscolaires sur une demi-journée, et plus particulièrement le vendredi après-midi, permet de proposer aux enfants des activités de qualité. En effet, une plage horaire conséquente permet de mettre en œuvre des projets pertinents avec des intervenants qualifiés. Avec cette demi-journée, le nombre des associations pouvant s'investir est passé de 3 à 15 ! Le projet éducatif territorial prévoit des activités pédagogiques sur des thèmes précis comme le théâtre, la musique ou l'initiation à divers types de sports. Chacune à leur tour, les écoles accueilleront ces animations qui seront dispensées par du personnel municipal et des animateurs qualifiés. De plus, la sieste des plus petits peut être respectée, y compris durant cette après-midi, avec la mise à disposition des locaux scolaires inoccupés. Les activités proposées seront marquées par leur pertinence et répondront aux besoins de l'enfant (intérêt pédagogique, découverte, etc.).

NOUVEAUTÉ PÉRISCOLAIRE HENRION

À compter de la rentrée 2014, les enfants de la maternelle Henrion sont accueillis pour l'ensemble des activités périscolaires à l'école maternelle. Le périscolaire du vestiaire Paul Joly est réservé aux enfants de l'école élémentaire Henrion.

Les tarifs des activités périscolaires sont à votre disposition au CSC La Louvière.

INSCRIPTIONS

Inscriptions aux activités périscolaires à partir du 30 juin

Vous pouvez inscrire vos enfants aux activités périscolaires du 30 juin au 22 juillet auprès de Nathalie Tenenbaum au centre socioculturel La Louvière. Après la fermeture estivale, les inscriptions reprendront à partir du 18 août.

Inscriptions à la cantine

■ **École maternelle**

Comme pour le périscolaire, les inscriptions à la cantine se font au centre La Louvière du 30 juin au 22 juillet. Après la fermeture estivale, les inscriptions reprendront à partir du 18 août.

■ **École élémentaire**

Pour l'année 2014/2015, vous pouvez inscrire vos enfants, élèves en cours préparatoire jusqu'au cours moyen 2, en vous adressant au service cantine scolaire à la mairie jusqu'au 1^{er} août. Suite à la fermeture estivale du 4 au 22 août inclus, les inscriptions reprendront le 25 août.

CENTRE SOCIO-CULTUREL LA LOUVIÈRE

54 rue de la Croix St-Joseph
Entrée G - bureau 53
Tél. : 03 87 65 74 24
Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h
et de 14h à 18h
le vendredi : de 14h à 18h
Inscriptions du 30 juin au 22 juillet.
Fermeture estivale du 23 juillet
au 14 août inclus.
Reprise des inscriptions à partir du 18 août.

MAIRIE DE MARLY

8 rue des Ecoles
Tél. : 03 87 63 23 38
Service cantine
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Inscriptions jusqu'au 1^{er} août.
Fermeture estivale du 4 au 22 août inclus.
Reprise des inscriptions : lundi 25 août.

La réforme des rythmes scolaires à Marly en 4 questions

1 Qui soutient la réforme des rythmes scolaires ?

Le Gouvernement et la FCPE. La municipalité aurait préféré le maintien de la semaine de 4 jours mais, face à l'obligation d'appliquer la réforme, elle est contrainte de faire le nécessaire.

2 Pourquoi les enfants ont-ils classe le mercredi matin ?

C'est une obligation de la réforme (5 matinées scolaires), le samedi matin ayant été rejeté par les parents d'élèves de Marly.

3 Pourquoi les activités périscolaires sont-elles regroupées le vendredi après-midi ?

Le regroupement des activités périscolaires le vendredi après-midi permet de proposer aux enfants des animations de qualité. En effet, en 3 heures, ils peuvent pratiquer une ou plusieurs activités découverte alors que trois quart d'heure chaque soir sont trop courts pour mettre en place un projet pédagogique concret. Par ailleurs, cela permet d'organiser des cycles d'activités sur une période de sept semaines avec les mêmes animateurs.

4 Comment les horaires ont-ils été décidés ?

Les horaires ont été décidés par un vote majoritaire de tous les conseils d'écoles. Par exemple, à l'école élémentaire Henrion : 5 voix contre et 9 voix pour, la ville de Marly ne disposant que de 2 voix dans chaque conseil.

Organisation et gestion du temps périscolaire

LES LUNDIS, MARDIS et JEUDIS

L'accueil périscolaire débutera à 16h05. Une première tranche incompressible de 16h05 à 17h30 permettra aux enfants de goûter et aux animateurs de proposer des activités par ateliers. Les parents ne pourront pas récupérer leurs enfants avant 17h30. L'accueil se poursuivra ensuite jusqu'à 18h30.

LES MERCREDIS

→ les enfants sont repris par leurs familles à 11h30, ou
→ les enfants inscrits au mercredi récréatif sont pris en charge dans les écoles par les animateurs et sont amenés au centre La Louvière, ou
→ les enfants inscrits à l'accueil périscolaire de 11h30 à 12h30 restent dans les écoles avec le personnel périscolaire.

LES VENDREDIS

→ Les vendredis à 11h30 :
■ les enfants sont repris par leurs familles, ou
■ les enfants mangent à la cantine (comme les lundis, mardis et jeudis) et peuvent être récupérés dans les écoles entre 13h20 et 13h30 par leurs familles.

→ Les vendredis à partir de 13h30 : les enfants pourront, sur inscription au centre La Louvière, bénéficier d'activités avec des animateurs ou des intervenants extérieurs de 13h30 à 16h30. Cette tranche est incompressible et les parents ne pourront pas récupérer leurs enfants avant 16h30. Les activités auront lieu au sein des écoles. Les enfants de maternelle pourront faire la sieste et bénéficier d'un temps calme. Un goûter sera distribué à la fin de l'après-midi. Les activités seront proposées par cycle et se succéderont dans chaque groupe scolaire. À partir de 16h30, les parents pourront récupérer leurs enfants. Un simple accueil périscolaire se poursuivra de 16h30 à 18h30. Pour l'école élémentaire Henrion, les enfants regagneront le vestiaire Paul Joly.

